

## FICHE N° 281

Version: 1

Directive	97/23/CE	Mots clés :	Accessoire de sécurité	Surpression
Directive	; 91123/GE		Ensemble	
			Endomble	
Référence directive : Annexe I § 2.11.2- 97/23/CE				
			Annexe I § 7.3- 97/23/CE	
				20/00/0044
			Accepté par le CLAP :	03/02/2011
Sujet :	EES fabrication – Accessoire de sécurité d'un ensemble comportant la source génératrice de la pression			
	Lorsque qu'un ensemble comporte la source génératrice de la pression et est conçu de façon que			
Question :	le seul risque de surpression soit de courte durée et reste dans les limites 110 % de la PS, est-il nécessaire de prévoir un accessoire de sécurité, pour prendre en compte cette surpression ?			
Réponse :				
торошоо г	Oui.			
	Dans la majorité des cas, cet accessoire de sécurité sera le dispositif de protection de la source			
	génératrice de la pression.			
	Voir aussi la fiche CLAP 225- Orientation 3/17.			